

PRISE EN CHARGE D'UN RESIDENT D'EHPAD EN ASTREINTE DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE COVID_19



Pourquoi ?

Vous avez besoin d'un infirmier la nuit pour effectuer des soins

Pour Qui ?



Pour l'un de vos résidents



Quand ?

La nuit (entre 20h et 6h)

Qui peut appeler ?



Un médecin, ou la personne qui travaille de nuit après avis médical

Quel numéro ?



+ 33 1 76 34 03 89